

Jour Horaire

Photo

Nom :

Prénom :

Responsable légal :

Né (e) le :

Âge :

Adresse :

E-mail :

Téléphone :

Licence :

Cotisation :

Dernier galop validé :

2009/2010

Annuel Réglé le	Période 1	Période 2	Période 3
Rattrapage	Rattrapage	Rattrapage	
Du	Le	Du	Le
Du	Le	Du	Le
Du	Le	Du	Le

NOUVEAU :

Inscription en ligne à compter de septembre, pour recevoir en direct les informations du club

FORFAIT & CARTES

L'abonnement est strictement personnel (ni remboursable, ni échangeable, ni modifiable, pour quelque raison que ce soit). Il est payable en totalité lors de son ouverture. Le mode de règlement choisi (espèces, chèques, chèques vacances) est définitif, et non modifiable.

Le cavalier s'engage pour un, ou des créneaux hebdomadaires fixes.

Il s'engage à arriver au moins 15 minutes avant la séance, à prendre le temps de s'occuper de son cheval, et à ranger le matériel après sa séance.

- **Toute séance non excusée la veille au soir, est due et non rattrapable . En cas d'absence sur une séance, merci de vous inscrire directement au bureau, par téléphone ou par mail pour un jour de rattrapage, ou sur un autre créneau (sous réserve de places).**
- Seuls les cours adultes, les cours «compétition», et les cours de rattrapage fonctionneront pendant les vacances scolaires, et uniquement sur inscription à l'accueil.
- Les abonnements sont valables du Septembre 2009 à Août 2010.
- Les passages de Galop ont lieu exclusivement pendant les vacances scolaires.

RENOUVELLEMENT DES ABONNEMENTS

- L'ouverture de l'abonnement s'effectue lors de son règlement, et avant la première séance concernée.
- Il est conseillé de prévoir le renouvellement des périodes lors de la dernière séance de la carte précédente.

VACANCES 2009 - 2010

Toussaint : du lundi 26 octobre au mercredi 4 novembre 2009 inclus
Noël : du lundi 2 décembre 2009 au dimanche 3 janvier 2010 inclus
Hiver : du lundi 15 février au dimanche 27 février 2010 inclus
Printemps : du lundi 12 avril au dimanche 24 avril 2010 inclus
Ascension : du jeudi 13 mai au dimanche 16 mai 2010 inclus
Pentecôte : 22-23-24 mai 2010 (voir planning ci-joint)

REGLEMENT INTERIEUR

LICENCE ET PORT DU CASQUE

La licence, le port du casque conforme à la norme NF 1384 et du gilet de protection dorsale sont obligatoires. Un casque peut être mis à disposition pour les premières séances. Au delà, le cavalier doit avoir son casque personnel, pour des raisons de sécurité et d'hygiène.

RESPONSABILITE

Le centre équestre ne prend en charge les cavaliers que 15 minutes avant l'heure de la séance (préparation de la monture), durant l'heure de la séance et 10 minutes suivant la séance (rangement du matériel). En dehors de ce temps, les cavaliers mineurs sont sous l'entière responsabilité de leur parents ou représentants légaux. Le centre équestre décline toute responsabilité en cas d'accident.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT, DES ANIMAUX, DU MATERIEL ET DES ABORDS

Chaque cavalier doit ramasser, sans attendre, les éventuels crottins que sa monture laisserait sur les aires de circulation, à proximité des boxes ou dans la cour, ainsi que dans la carrière et le manège.

Des pelles spécifiques ainsi que des baquets sont spécialement prévus à cet effet. Ces baquets ne doivent recevoir que des crottins.

Les déchets divers doivent être jetés uniquement dans les poubelles.

Chaque cavalier s'engage à respecter le règlement intérieur affiché. Les cavaliers, ou leurs représentants légaux s'ils sont mineurs, sont directement responsables de toute dégradation.

A la fin de chaque séance, chaque cavalier s'engage à ranger le matériel qu'il a utilisé.

La salle de club, l'aire de pique-nique, la terrasse sont à la disposition des cavaliers, à condition qu'ils respectent la propreté de ces lieux.

SECURITE

Il est interdit aux cavaliers d'ouvrir le box ou l'enclos d'un équidé qui ne lui a pas été attribué.

Le centre équestre décline toute responsabilité en cas de manquement à ces consignes.

Quand le cheval est présent dans son box, il est indispensable de fermer tous les verrous et de lui mettre son licol correctement. Quand le cheval est absent de son box, maintenir au moins un verrou fermé.

EFFETS PERSONNELS

Le centre équestre n'est pas responsable des effets personnels des cavaliers. Il est conseillé à chacun de marquer et de garder sous surveillance son matériel (sac, casque, cravache, gants, matériel de pansage, et autres).

- J'autorise les Nouvelles Ecuries du Centaure à utiliser mon image, ou celle des personnes dont j'ai la responsabilité légale, visible sur photographies prises lors des activités équestres, à fins de promotion et d'information, y compris sur leur site internet.
- Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement intérieur, et je l'accepte dans sa totalité.
- Je demande l'encaissement du montant de mon inscription en fois
Le.....le.....le.....le.....
- Je reconnais connaître et accepter les risques liés à la pratique des activités équestres pouvant atteindre corporellement, moi-même ou les personnes dont j'ai la responsabilité légale.

Nom du signataire :

Prénom :

Qualité (mère - père - autre à préciser) :

Fait en double exemplaire :

Signature et mention manuscrite «lu et approuvé»